



**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
RETURN BIDS TO:**

Courriel: montana.myers@hc-sc.gc.ca
Attn: Montana Myers

**DEMANDE DE PROPOSITION
REQUEST FOR PROPOSAL**

Proposition aux:

Agence de la santé publique du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

Proposal To: Public Health Agency of Canada
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

**Instructions: Voir aux présentes Instructions :
See Herein**

Bureau de distribution - Issuing Office –
Public Health Agency of Canada
200, allée Eglantine Driveway
Tunney's Pasture
Ottawa Ontario K1A 0K9

Sujet - Title Entretien préventif et étalonnage de centrifugeuses	
N° de l'invitation - Solicitation No. 1000246515	Date 7 novembre 2022
L'invitation prend fin à - 2 :00 PM Solicitation Closes at on / le – 7 décembre 2022	Fuseau horaire - Time Zone EST
F.A.B. - F.O.B. Usine - Plant: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Autre - Other: <input type="checkbox"/>	
Adresser toutes questions à - Address Enquiries to : Nom - Name: Montana Myers Courriel - Email: montana.myers@hc-sc.gc.ca Téléphone - Telephone: 613-447-7684	
Destination – des biens ou services : Destination – of Goods or Services: Voir ici - See Herein	
Livraison exigée - Delivery required Voir ici - See Herein	
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur Vendor/firm Name and address	
N° de télécopieur - Facsimile No. : N° de téléphone - Telephone No. :	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm	
_____ (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) /(type or print	
_____ Signature	_____ Date



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	4
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.5 LOIS APPLICABLES	6
2.6 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
PIECE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX.....	8
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	18
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	18
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	18
PIECE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4	19
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	20
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	20
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ..	20
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES	22
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	22
PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	23
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	23
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	23
7.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	23
7.4 DURÉE DU CONTRAT.....	23
7.5 RESPONSABLES.....	24
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	24
7.7 PAIEMENT	25
7.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	25
7.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	25
7.10 LOIS APPLICABLES	25
7.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	25
7.12 ASSURANCES.....	26
7.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	26
ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	27
ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT.....	33



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et |
| Partie 7 | Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, le formulaire Autorisation de tâches et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

L'entrepreneur choisi fournira un service d'entretien préventif et d'étalonnage pour environ 81 centrifugeuses situées à la Direction générale du laboratoire national de microbiologie (Winnipeg, Manitoba) durant la première et la troisième année du contrat. Durant la deuxième et la quatrième année, l'entrepreneur fournira les mêmes services au même endroit pour environ 46 centrifugeuses. L'entrepreneur fournira des certificats d'entretien préventif et d'étalonnage en format PDF. L'entrepreneur devra effectuer l'entretien préventif et l'étalonnage des centrifugeuses dans les laboratoires de niveau de confinement 2 (NC2) et de niveau de confinement 3 (NC3). Les avenants au contrat seront utilisés pour déterminer quelles centrifugeuses doivent être ajoutées ou retirées de la liste d'équipement.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#), (2022-03-29) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à montana.myers@hc-sc.gc.ca au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.



« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des



réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur de Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.



PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par le service Connexion postel ou par télécopieur ne seront pas acceptées.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I : Soumission technique électronique par courriel

Section II : Soumission financière électronique par courriel

Section III : Attestations électronique par courriel

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec pièce jointe 1 à la partie 3.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.



PIECE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX

Aucuns frais supplémentaires ne seront accordés pour le déplacement vers et depuis le site.

Les taux proposés doivent rester fermes pendant toute la durée du contrat. Les tarifs DOIVENT inclure TOUS les coûts associés à la prestation du service conformément à l'énoncé des travaux; annexe A ci-jointe. Toutes les taxes, le cas échéant, doivent être indiquées à titre d'éléments distincts sur toute facture présentée. Tous les paiements seront effectués conformément aux prix suivants.

Tarifs fermes tout inclus pour les services prévus.

À facturer annuellement.

Première année du contrat : du 6 janvier 2023 au 5 janvier 2024					
Fabricant	Numéro de modèle	Réfrigéré?	Numéro d'inventaire	Numéro de série	Frais de service annuels
Eppendorf	5417R	O	PHAC-001316	5407XI826112	\$
Thermo	Sorval ST16	N	PHAC-5024518	41317630	\$
Thermo	Sorvall Legend XT	N	PHAC-5005179	41457387	\$
Hettich	Mikro 22R	O	HC-005363	0003489-05-00	\$
Hettich	Rotina 38R	O	HC-005753	154	\$
Eppendorf	5418R	O	PHAC-5001891	5401ZO604668	\$
Eppendorf	5415R	O	PHAC-000069	54260021543	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5000731	5427XN306540	\$
Thermo	Sorval ST-16R	O	PHAC-5016900	42191025	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5025603	5424CH449594	\$
Eppendorf	5417R	O	HC-000518	540704659	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5005108	5404BG007756	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-000805	54240005278	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5002205	5428YL606056	\$
Eppendorf	5417R	O	HC-007234	0021177	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5004872	5428BP916550	\$
Eppendorf	5415R	O	PHAC-5001793	5426YL130635	\$
Eppendorf	5804R	O	PHAC-5023966	58051RO73025	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-003197	542522547	\$



Eppendorf	5430	N	PHAC-5002292	5427XO006977	\$
Eppendorf	5417R	O	HC-001045	540701693	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-006755	0067773	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-003754	0003547	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-003932	0003534	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-006811	0009551	\$
Thermo	Sorvall ST8	N	PHAC-5018254	Inconnu	\$
Hettich	Universel 32R	O	HC-003697	0344830-01-00	\$
Thermo Scientific	Legend Micro 21R	U	PHAC-5005143	41409913	\$
Eppendorf	5415R	U	PHAC-001138	20545	\$
Eppendorf	5430	U	PHAC-5005083	5427A140061	\$
Thermo	CL30R	U	PHAC-001367	307120175	\$
Thermo	CL30R	U	PHAC-001089	307110721	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5025067	5404BN209777	\$
Thermo Electron Corporation	IEC-CL30	N	PHAC-00167	307110277	\$
Eppendorf	5424	U	PHAC-5004800	5424BL546121	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5004801	5428BPqK534	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5002537	5424YO027388	\$
Eppendorf	5417R	O	PHAC-5010216	540715612	\$
Eppendorf	5417R	O	PHAC 5010220	5407 16410	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5010192	5427AR313796	\$
Eppendorf	5810R	O	PHAC-5010370	5811XN441700	\$
Eppendorf	5417C	N	PHAC-5010191	541709128	\$
Eppendorf	5810R	O	PHAC-5001099	0039398	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 16R	O	PHAC-5001965	71267539	\$
Heraeus Instruments	Megafuge 1.0	N	HC-000222	243835	\$
Eppendorf	5425	N	PHAC-000936	0006326	\$
Eppendorf	5418R	O	PHAC-5021337	5401HR009328	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST8	N	PHAC-5009321	720013122425	\$



Thermo Scientific	Sorvall ST-8R	O	PHAC-5018285	42216022	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5005074	5404BG507727	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5005075	Inconnu	\$
Sorvall/Thermo	Legend XTR	O	PHAC-5001957	41285744	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-001569	12830	\$
Sorvall	LEGEND RT	O	HC-007254	40663513	\$
Eppendorf	5417R	O	PHAC-002030	5401XI426135	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-005347	54250057362	\$
Eppendorf	5417C	N	HC-007038	54170023361	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 40R	O	PHAC-5016551	42047546	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 40R	O	PHAC-5008796	41993771	\$
Thermo	Sorvall ST16R	O	PHAC-5001777	41046899	\$
Thermo	Sorvall Legend X1R	O	PHAC-5018468	42231622	\$
Eppendorf	Centrifuge 5425	N	PHAC-5021428	5405IH210932	\$
Eppendorf	Centrifuge 5424R	O	PHAC-5016581	5404FP324608	\$
Thermo	Micro 21R	O	PHAC-5002528	41044307	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5001671	5427YH808472	\$
Eppendorf	5417C	N	PHAC-5010114	21076	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 40R	O	PHAC-5016550	42035634	\$
Mandel	Spectrafuge 24D	U	PHAC-5024803	Inconnu	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5003422	5424ZN432519	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5001802	5428YK905842	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5002006	5424YK525140	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5002973	5424ZI230050	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5005252	5428CL317958	\$
Eppendorf	5418	O	PHAC-5025737	5418020022	\$
Sorvall	ST40R	O	PHAC-5004922	41493929	\$
Sorvall	Legend Micro21	N	PHAC-5024834	41412221	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026393	5948JQ103149	\$



Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026395	5948JP503101	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026391	5948JP703087	\$
Inconnu	Inconnu	U	PHAC-5011510	Inconnu	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026389	5948JP303086	\$
Total					\$

Deuxième année du contrat : du 6 janvier 2024 au 5 janvier 2025

Numéro d'unité	Numéro de modèle	Réfrigéré?	Numéro d'inventaire	Numéro de série	Frais de service annuels
Thermo Scientific	Sorval ST16	N	PHAC-5024518	41317630	\$
Thermo Scientific	Sorvall Legend XT	N	PHAC-5005179	41457387	\$
Hettich	Mikro 22R	O	HC-005363	0003489-05-00	\$
Hettich	Rotina 38R	O	HC-005753	154	\$
Eppendorf	5418R	O	PHAC-5001891	5401ZO604668	\$
Eppendorf	5415R	O	PHAC-000069	54260021543	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-003197	542522547	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5002292	5427XO006977	\$
Eppendorf	5417R	O	HC-001045	540701693	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-006755	0067773	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-003754	0003547	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-003932	0003534	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-006811	0009551	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST8	N	PHAC-5018254	Inconnu	\$
Hettich	Universel 32R	O	HC-003697	0344830-01-00	\$
Thermo Scientific	Legend Micro 21R	U	PHAC-5005143	41409913	\$
Eppendorf	5415R	U	PHAC-001138	20545	\$
Eppendorf	5430	U	PHAC-5005083	5427A140061	\$
Thermo Scientific	CL30R	U	PHAC-001367	307120175	\$
Thermo Scientific	CL30R	U	PHAC-001089	307110721	\$



Eppendorf	5424R	O	PHAC-5025067	5404BN209777	\$
Thermo Electron Corporation	IEC-CL30	N	PHAC-00167	307110277	\$
Eppendorf	5424	U	PHAC-5004800	5424BL546121	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5004801	5428BPqK534	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5002537	5424YO027388	\$
Eppendorf	5417R	O	PHAC-5010216	540715612	\$
Eppendorf	5417R	O	PHAC 5010220	5407 16410	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5010192	5427AR313796	\$
Eppendorf	5810R	O	PHAC-5010370	5811XN441700	\$
Eppendorf	5417C	N	PHAC-5010191	541709128	\$
Eppendorf	5810R	O	PHAC-5001099	0039398	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 16R	O	PHAC-5001965	71267539	\$
Eppendorf	5425	N	PHAC-000936	0006326	\$
Eppendorf	5418R	O	PHAC-5021337	5401HR009328	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST8	N	PHAC-5009321	720013122425	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST-8R	O	PHAC-5018285	42216022	\$
Eppendorf	5417C	N	HC-007038	54170023361	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5001671	5427YH808472	\$
Eppendorf	5417C	N	PHAC-5010114	21076	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 40R	O	PHAC-5016550	42035634	\$
Mandel	Spectrafuge 24D	U	PHAC-5024803	Inconnu	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026393	5948JQ103149	\$
EPPENDORF	5920R	O	PHAC-5026395	5948JP503101	\$
EPPENDORF	5920R	O	PHAC-5026391	5948JP703087	\$
Inconnu	Inconnu	U	PHAC-5011510	Inconnu	\$
EPPENDORF	5920R	O	PHAC-5026389	5948JP303086	\$
Total					\$



Troisième année du contrat : du 6 janvier 2025 au 5 janvier 2026 – Répétition de l'inventaire de la première année					
Fabricant	Numéro de modèle	Réfrigéré?	Numéro d'inventaire	Numéro de série	Frais de service annuels
Eppendorf	5417R	O	PHAC-001316	5407XI826112	\$
Thermo	Sorval ST16	N	PHAC-5024518	41317630	\$
Thermo	Sorvall Legend XT	N	PHAC-5005179	41457387	\$
Hettich	Mikro 22R	O	HC-005363	0003489-05-00	\$
Hettich	Rotina 38R	O	HC-005753	154	\$
Eppendorf	5418R	O	PHAC-5001891	5401ZO604668	\$
Eppendorf	5415R	O	PHAC-000069	54260021543	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5000731	5427XN306540	\$
Thermo	Sorval ST-16R	O	PHAC-5016900	42191025	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5025603	5424CH449594	\$
Eppendorf	5417R	O	HC-000518	540704659	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5005108	5404BG007756	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-000805	54240005278	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5002205	5428YL606056	\$
Eppendorf	5417R	O	HC-007234	0021177	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5004872	5428BP916550	\$
Eppendorf	5415R	O	PHAC-5001793	5426YL130635	\$
Eppendorf	5804R	O	PHAC-5023966	58051RO73025	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-003197	542522547	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5002292	5427XO006977	\$
Eppendorf	5417R	O	HC-001045	540701693	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-006755	0067773	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-003754	0003547	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-003932	0003534	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-006811	0009551	\$
Thermo	Sorvall ST8	N	PHAC-5018254	Inconnu	\$



Hettich	Universel 32R	O	HC-003697	0344830-01-00	\$
Thermo Scientific	Legend Micro 21R	U	PHAC-5005143	41409913	\$
Eppendorf	5415R	U	PHAC-001138	20545	\$
Eppendorf	5430	U	PHAC-5005083	5427A140061	\$
Thermo	CL30R	U	PHAC-001367	307120175	\$
Thermo	CL30R	U	PHAC-001089	307110721	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5025067	5404BN209777	\$
Thermo Electron Corporation	IEC-CL30	N	PHAC-00167	307110277	\$
Eppendorf	5424	U	PHAC-5004800	5424BL546121	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5004801	5428BPqK534	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5002537	5424YO027388	\$
Eppendorf	5417R	O	PHAC-5010216	540715612	\$
Eppendorf	5417R	O	PHAC 5010220	5407 16410	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5010192	5427AR313796	\$
Eppendorf	5810R	O	PHAC-5010370	5811XN441700	\$
Eppendorf	5417C	N	PHAC-5010191	541709128	\$
Eppendorf	5810R	O	PHAC-5001099	0039398	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 16R	O	PHAC-5001965	71267539	\$
Heraeus Instruments	Megafuge 1.0	N	HC-000222	243835	\$
Eppendorf	5425	N	PHAC-000936	0006326	\$
Eppendorf	5418R	O	PHAC-5021337	5401HR009328	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST8	N	PHAC-5009321	720013122425	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST-8R	O	PHAC-5018285	42216022	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5005074	5404BG507727	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5005075	Inconnu	\$
Sorvall/Thermo	Legend XTR	O	PHAC-5001957	41285744	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-001569	12830	\$
Sorvall	LEGEND RT	O	HC-007254	40663513	\$
Eppendorf	5417R	O	PHAC-002030	5401XI426135	\$



Eppendorf	5415D	N	HC-005347	54250057362	\$
Eppendorf	5417C	N	HC-007038	54170023361	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 40R	O	PHAC-5016551	42047546	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 40R	O	PHAC-5008796	41993771	\$
Thermo	Sorvall ST16R	O	PHAC-5001777	41046899	\$
Thermo	Sorvall Legend X1R	O	PHAC-5018468	42231622	\$
Eppendorf	Centrifuge 5425	N	PHAC-5021428	5405IH210932	\$
Eppendorf	Centrifuge 5424R	O	PHAC-5016581	5404FP324608	\$
Thermo	Micro 21R	O	PHAC-5002528	41044307	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5001671	5427YH808472	\$
Eppendorf	5417C	N	PHAC-5010114	21076	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 40R	O	PHAC-5016550	42035634	\$
Mandel	Spectrafuge 24D	U	PHAC-5024803	Inconnu	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5003422	5424ZN432519	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5001802	5428YK905842	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5002006	5424YK525140	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5002973	5424ZI230050	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5005252	5428CL317958	\$
Eppendorf	5418	O	PHAC-5025737	5418020022	\$
Sorvall	ST40R	O	PHAC-5004922	41493929	\$
Sorvall	Legend Micro21	N	PHAC-5024834	41412221	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026393	5948JQ103149	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026395	5948JP503101	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026391	5948JP703087	\$
Inconnu	Inconnu	U	PHAC-5011510	Inconnu	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026389	5948JP303086	\$
Total					\$



Quatrième année du contrat : du 6 janvier 2026 au 5 janvier 2027 – Répétition de l'inventaire de la deuxième année					
Numéro d'unité	Numéro de modèle	Réfrigéré?	Numéro d'inventaire	Numéro de série	Frais de service annuels
Thermo Scientific	Sorval ST16	N	PHAC-5024518	41317630	\$
Thermo Scientific	Sorvall Legend XT	N	PHAC-5005179	41457387	\$
Hettich	Mikro 22R	O	HC-005363	0003489-05-00	\$
Hettich	Rotina 38R	O	HC-005753	154	\$
Eppendorf	5418R	O	PHAC-5001891	5401ZO604668	\$
Eppendorf	5415R	O	PHAC-000069	54260021543	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-003197	542522547	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5002292	5427XO006977	\$
Eppendorf	5417R	O	HC-001045	540701693	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-006755	0067773	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-003754	0003547	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-003932	0003534	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-006811	0009551	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST8	N	PHAC-5018254	Inconnu	\$
Hettich	Universel 32R	O	HC-003697	0344830-01-00	\$
Thermo Scientific	Legend Micro 21R	U	PHAC-5005143	41409913	\$
Eppendorf	5415R	U	PHAC-001138	20545	\$
Eppendorf	5430	U	PHAC-5005083	5427A140061	\$
Thermo Scientific	CL30R	U	PHAC-001367	307120175	\$
Thermo Scientific	CL30R	U	PHAC-001089	307110721	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5025067	5404BN209777	\$
Thermo Electron Corporation	IEC-CL30	N	PHAC-00167	307110277	\$
Eppendorf	5424	U	PHAC-5004800	5424BL546121	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5004801	5428BPqK534	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5002537	5424YO027388	\$
Eppendorf	5417R	O	PHAC-5010216	540715612	\$



Eppendorf	5417R	O	PHAC 5010220	5407 16410	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5010192	5427AR313796	\$
Eppendorf	5810R	O	PHAC-5010370	5811XN441700	\$
Eppendorf	5417C	N	PHAC-5010191	541709128	\$
Eppendorf	5810R	O	PHAC-5001099	0039398	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 16R	O	PHAC-5001965	71267539	\$
Eppendorf	5425	N	PHAC-000936	0006326	\$
Eppendorf	5418R	O	PHAC-5021337	5401HR009328	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST8	N	PHAC-5009321	720013122425	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST-8R	O	PHAC-5018285	42216022	\$
Eppendorf	5417C	N	HC-007038	54170023361	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5001671	5427YH808472	\$
Eppendorf	5417C	N	PHAC-5010114	21076	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 40R	O	PHAC-5016550	42035634	\$
Mandel	Spectrafuge 24D	U	PHAC-5024803	Inconnu	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026393	5948JQ103149	\$
EPPENDORF	5920R	O	PHAC-5026395	5948JP503101	\$
EPPENDORF	5920R	O	PHAC-5026391	5948JP703087	\$
Inconnu	Inconnu	U	PHAC-5011510	Inconnu	\$
EPPENDORF	5920R	O	PHAC-5026389	5948JP303086	\$
Total					\$



PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Les critères techniques obligatoires sont inclus dans la pièce jointe 1 de la partie 4.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* [A0031T](#) (2010-08-16), Méthode de sélection – critères techniques obligatoires



PIECE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4

Critères techniques obligatoires

La soumission doit satisfaire à tous les critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir les documents nécessaires afin de démontrer le respect de ces exigences.

Les soumissions qui ne répondent pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

Critères techniques obligatoires (CTO)			
Numéro	Critère technique obligatoire	Instructions pour la préparation des soumissions	Référence à la page/proposition
CTO1	Le soumissionnaire doit démontrer que la société et/ou la méthode d'étalonnage sont accréditées selon la norme ISO/CEI 17025 avec CLAS, ou équivalent (par exemple A2LA avec ILAC).	La preuve de l'accréditation doit être fournie au moment de la clôture des soumissions.	



PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour



l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.



PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).



PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

7.1.2 Location of Work, Work site and Delivery Point

745, avenue Logan, Winnipeg, Manitoba R3E 3L5
1015, rue Arlington, Winnipeg, Manitoba R3E 3M4

7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.2.1 Conditions générales

2035 (2022-05-12), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.2.2 Conditions générales supplémentaires

7.2.2.1 Entretien sur place (B9025C)

L'entrepreneur doit assurer l'entretien sur place et les services connexes de l'équipement appartenant au Canada et les composants situés aux endroits indiqués dans le contrat.

7.3 Exigences relatives à la sécurité

Les entrepreneurs qui ne détiennent pas de cote de sécurité doivent être accompagnés:

1. Les entrepreneurs qui ne détiennent pas de cote de sécurité doivent être accompagnés par un employé ou une commissionnaire en tout temps lors de la visite d'installations du gouvernement du Canada.
2. L'information qui doit être utilisée dans le développement de produit(s) sous contrat, comme le matériel de référence ou autre mis à la disposition de l'entrepreneur, doit être de l'information non classifiée et considérée comme pouvant être divulguée au public par SC / l'ASPC / ou le gouvernement du Canada.
3. Aucune information protégée ou classifiée ne doit être mise à la disposition de l'entrepreneur, utilisée dans la production du produit contracté, ou produite à la suite de ce contrat.

7.4 Durée du contrat

7.4.1 Période du contrat

La période du contrat est du 6 janvier 2023 au 5 janvier 2027 inclusivement.



7.5 Responsables

7.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Montana Myers
Titre : Agent d'approvisionnement et de passation des marchés, Santé Canada
Téléphone : 613-447-7684
Courriel : montana.myers@hc-sc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

7.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

7.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation



proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Paiement

7.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de _____\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.7.2 Modalités de paiement

7.7.2.1 Paiement mensuel

[H1008C](#) (2008-05-12) Paiement mensuel

7.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
 - b. une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. Une copie électronique doit être envoyée au chargé de projet et p2p.invoices-factures@hc-sc.gc.ca identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

7.9 Attestations et renseignements supplémentaires

7.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

7.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur de Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.



- a) les articles de la convention;
- b) [B9025C](#) (2008-12-12) Entretien sur place
- c) [2035](#) (2022-05-22), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.;
- d) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- e) l'Annexe « B », Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur datée du _____.

7.12 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

7.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».



ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. TITRE

Service d'entretien préventif et d'étalonnage des centrifugeuses

2. PORTÉE

2.1. Introduction

Dans les installations du Laboratoire national de microbiologie (LNM), de nombreuses centrifugeuses de marques et de fabrications diverses doivent bénéficier de services d'entretien préventif et d'étalonnage sur une base annuelle ou bisannuelle, conformément au programme d'entretien de chaque centrifugeuse.

Après l'entretien, chaque centrifugeuse requiert :

- L'inspection générale et le nettoyage du cylindre, des rotors, des godets et des seaux, des cordons d'alimentation, des joints toriques et des joints, et de toutes les autres pièces qui subissent une usure régulière;
- Des suggestions pour la réparation ou le remplacement des pièces endommagées trouvées lors de l'inspection générale;
- L'inspection et le remplacement des joints toriques, si nécessaire, si des dommages sont observés;
- La lubrification des joints toriques;
- L'inspection des broches du rotor et des mécanismes de verrouillage;
- L'étalonnage de la température sur les modèles équipés de commandes de température, le cas échéant;
- L'étalonnage de la vitesse et de la force centrifuge, si possible;
- Les ultracentrifugeuses nécessitent en outre le remplacement des tubes, des vidanges d'huile, des inspections du rotor, des inspections du lecteur de microplaques (le cas échéant), de la graisse à vide, etc. pour assurer leur fonctionnement en toute sécurité;
- Un certificat d'entretien préventif et un certificat d'étalonnage qui indiquent les mesures effectuées, l'équipement de référence utilisé et l'incertitude de mesure appliquée.

Le soumissionnaire sélectionné devra faire accréditer sa société et sa méthode d'étalonnage selon la norme ISO/CEI 17025 avec CLAS, ou équivalent (par exemple A2LA avec ILAC).

2.2. Objectifs de l'exigence

Afin de continuer à offrir un service de haute qualité aux Canadiens, le LNM exige que les centrifugeuses utilisées dans ses installations pour les tests de diagnostic accrédités selon la norme ISO/CEI 17025 soient bien entretenues, en bon état de fonctionnement et fournissent des résultats de performance traçables et fiables dans les laboratoires de tests de dépistage et de recherche.



2.3. Contexte et portée précise de l'exigence

L'entrepreneur est tenu de maintenir son accréditation à la norme ISO/CEI 17025 avec CLAS ou un équivalent (p. ex. A2LA avec ILAC). L'entretien préventif et le service d'étalonnage sont en retard en raison des retards liés à la pandémie.

L'entretien préventif et le service d'étalonnage doivent avoir lieu tous les ans ou tous les deux ans, selon les exigences opérationnelles indiquées dans l'inventaire. Ce service comprendra l'inspection de l'équipement comme indiqué dans la section 2.1. Comme l'inventaire des centrifugeuses du LNM de Winnipeg est vaste, il peut être nécessaire d'effectuer plusieurs visites dans les laboratoires pour terminer le travail.

L'entrepreneur devra effectuer l'entretien préventif et l'étalonnage des centrifugeuses dans les laboratoires de niveau de confinement 2 (NC2) et de niveau de confinement 3 (NC3).

3. EXIGENCES

3.1. Tâches, activités, produits livrables et étapes

Les tâches et les activités à réaliser par l'entrepreneur comprennent les tâches, les activités et les produits livrables mentionnés dans la section 2.1. Les travaux exécutés seront organisés selon un calendrier convenu d'un commun accord entre l'entrepreneur et le chargé de projet. Cela peut nécessiter plus d'une visite au laboratoire pendant la durée du contrat.

L'entrepreneur doit faire accréditer sa méthode d'étalonnage selon la norme ISO/CEI 17025 avec CLAS, ou un équivalent (p. ex. A2LA avec ILAC), et doit fournir le numéro d'accréditation de son laboratoire avec la portée du service applicable liée à l'étalonnage et à l'entretien des centrifugeuses.

L'entrepreneur doit fournir les certificats d'entretien préventif et d'étalonnage en format PDF.

3.2. Spécifications et normes

L'entrepreneur doit faire accréditer sa méthode d'étalonnage selon la norme ISO/CEI 17025 avec CLAS, ou un équivalent (p. ex. A2LA avec ILAC), et doit fournir le numéro d'accréditation de son laboratoire avec la portée du service applicable liée à l'étalonnage et à l'entretien des centrifugeuses.

3.3. Environnement technique, opérationnel et organisationnel

L'entrepreneur devra effectuer l'entretien préventif et l'étalonnage des centrifugeuses dans les laboratoires de niveau de confinement 2 (NC2) et de niveau de confinement 3 (NC3).

Pour l'entrée en NC3, l'entrepreneur devra assister à une séance d'orientation obligatoire, présentée par le personnel du Centre scientifique canadien de santé humaine et animale (CSCSHA). En outre, il devra rencontrer l'infirmière en santé du travail du CSCSHA afin d'examiner, en privé, leur aptitude médicale à travailler dans un environnement NC3. Dans certains cas, un examen médical devra être effectué par un médecin pour discuter de la santé de l'entrepreneur, des risques d'exposition et de la possibilité de faire un bilan de vaccination et de déterminer les niveaux de titres.



En raison des exigences de sécurité entourant l'entrée au CSCSHA, et en particulier dans les espaces NC3, une cote de sécurité de niveau secret POURRAIT être requise. La sécurité du laboratoire de Winnipeg aidera à faire cette détermination avant l'attribution du contrat.

3.4. Méthode et source d'acceptation

L'entrepreneur doit faire accréditer sa méthode d'étalonnage selon la norme ISO/CEI 17025 avec CLAS, ou un équivalent (p. ex. A2LA avec ILAC), et doit fournir le numéro d'accréditation de son laboratoire avec la portée du service applicable liée à l'étalonnage et à l'entretien des centrifugeuses.

L'entrepreneur doit démontrer qu'il utilise des normes de référence traçables qui font l'objet d'un étalonnage de routine par un fournisseur tiers (également accrédité selon une norme internationale reconnue) et qu'il utilise les spécifications approuvées du fabricant (dans la mesure du possible) lors de l'entretien des centrifugeuses.

3.5. Exigences en matière de rapports

L'entrepreneur doit soumettre une (1) copie électronique du rapport d'entretien préventif et d'étalonnage de chacune des centrifugeuses entretenues au chargé de projet dans la semaine suivant l'achèvement de l'entretien du nombre convenu de centrifugeuses.

Une fois le service d'entretien préventif et l'étalonnage d'une centrifugeuse achevés avec succès, le rapport final doit comprendre, entre autres, les éléments suivants :

- Nom de la société (qui fournit le service);
- Numéro de certificat unique;
- Le nom et l'adresse du client;
- L'emplacement de la centrifugeuse;
- La marque, le modèle, le numéro d'inventaire et le numéro de série de la centrifugeuse;
- La vérification – liste de contrôle détaillée : une liste de contrôle que l'entrepreneur doit vérifier lors de l'inspection d'une centrifugeuse. Elle peut inclure, entre autres, des éléments suivants : câble d'alimentation/adaptateur, interrupteurs/clavier, écran, numéro de série du rotor, vitesse maximale du rotor (tr/min), accessoires du rotor, état du verrou de la porte/du verrou d'urgence, circuits imprimés, état hydraulique du couvercle, moteur, brosses, compresseur/ventilateur, commande de décélération, joint de porte et capteur de déséquilibre;
- Spécifications du fabricant (de préférence) ou du client (le cas échéant), y compris : les paramètres (vitesse [tr/min], temps [min], température [°C], gamme et tolérance);
- Lectures de vérification : résultats comme on les a trouvés et laissés, y compris les paramètres (vitesse 1 [tr/min], vitesse 2 [tr/min], température [°C], et temps [min]; point de consigne; et valeurs affichées);
- Statut de conformité aux spécifications (RÉUSSITE/ÉCHEC);
- Commentaires et réparations nécessaires (le cas échéant);
- Identification des normes de référence certifiées;
- Nom du technicien de service qui effectue le service;
- Date d'étalonnage;



- Date d'échéance de l'étalonnage (si le chargé de projet le demande);
- Approbation du client et date;
- Établir la procédure de service utilisée (c'est-à-dire l'identification du code de procédure d'opération normalisée).

3.6. Procédures de contrôle de la gestion du projet

Le chargé de projet sera en contact avec l'entrepreneur pour fournir des inventaires à jour. Certaines centrifugeuses nécessiteront des services de maintenance et d'étalonnage annuels, tandis que d'autres seront soumises à un calendrier bisannuel. À son arrivée au laboratoire, le chargé de projet ou son remplaçant accueillera et accompagnera l'entrepreneur aux différents endroits où se trouvent les centrifugeuses. À la fin de chaque journée de service, le chargé de projet tiendra une réunion avec l'entrepreneur pour vérifier la progression quotidienne et prendre note de tout problème ou besoin de réparation associé à l'entretien préventif et à l'étalonnage de la centrifugeuse.

Le chargé de projet prendra des dispositions avec l'entrepreneur pour établir des dates de service d'un commun accord.

Les détails du paiement seront précisés par le responsable de gestion du contrat de l'ASPC/le département des finances.

L'entrepreneur recevra un paiement à la fin des services d'entretien préventif et d'étalonnage des centrifugeuses.

4. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

4.1. Obligations du gouvernement du Canada

Le Canada fournira les éléments suivants à l'entrepreneur lorsque l'entretien et l'étalonnage des centrifugeuses sont effectués :

- L'accès aux installations et aux équipements (c'est-à-dire aux centrifugeuses dans le cadre du présent mandat).
- L'accès à un employé disponible pour la coordination des activités et pour accueillir l'entrepreneur.
- Les inventaires mis à jour des centrifugeuses dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la présence de l'entrepreneur dans l'établissement.
- Tout autre soutien ou assistance de l'hôte lié à l'exécution de l'entretien préventif et de l'étalonnage.

4.2. Obligations de l'entrepreneur

- À moins d'indication contraire, l'entrepreneur doit utiliser son propre matériel et ses propres logiciels pour l'exécution de cet énoncé des travaux.



- L'entrepreneur doit obtenir l'approbation de la sécurité informatique du LNM s'il doit brancher un dispositif ou un câble USB à l'ordinateur pour des mises à niveau, de la maintenance ou du dépannage.
- Si l'entrepreneur doit avoir accès aux appareils du gouvernement du Canada à tout moment, il doit lire et respecter les politiques de SC/ASPC, en particulier la norme d'utilisation acceptable des dispositifs électroniques et des réseaux. Voir en annexe du contrat.
- L'entrepreneur ne stockera aucune donnée du gouvernement du Canada sur son équipement ou ses supports informatiques.
- L'entrepreneur doit conserver l'accréditation ISO/CEI 17025 avec CLAS, ou un équivalent (par exemple A2LA avec ILAC), pendant toute la durée du contrat.

4.3. Lieu de travail, emplacement des travaux et lieu de livraison

Le lieu de l'entretien préventif et de l'étalonnage des centrifugeuses sera à Winnipeg, au Manitoba, dans les installations du LNM, c'est-à-dire le Centre scientifique canadien de santé humaine et animale et le Centre de recherche en infectiologie JC-Wilt.

En raison de la charge de travail existante et des délais fixés, tous les membres du personnel affectés à un contrat découlant du présent appel d'offres devront se tenir prêts à travailler en contact étroit et fréquent avec l'autorité contractante et d'autres membres du Ministère.

4.4. Langue de travail

Les travaux d'entretien et d'étalonnage des centrifugeuses seront effectués en anglais, y compris la communication avec le chargé de projet, les factures, les rapports d'entretien et les certificats d'étalonnage.

5. CALENDRIER DU PROJET

5.1. Calendrier et niveau d'effort estimatif (structure de répartition du travail) (*le cas échéant*)

L'entrepreneur effectuera l'entretien et l'étalonnage dans les trente (30) jours civils suivant la réservation d'une visite sur site dans les installations du LNM. En raison des exigences de l'entretien de chaque centrifugeuse, le temps de l'entretien par unité varie.

Les heures normales d'ouverture pour effectuer les travaux sont du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Il peut être possible de travailler en dehors de ces heures, mais cela nécessitera l'accord du chargé de projet et toutes les exigences de sécurité nécessaires. Les entreprises soumissionnaires doivent inclure dans leurs offres des considérations relatives au travail de fin de semaine et à des arrangements en dehors des heures normales de travail.

6. DOCUMENTS ET GLOSSAIRE PERTINENTS

6.1. Termes, acronymes et glossaires pertinents

Abréviations	Signification
CLAS	Service d'évaluation des laboratoires d'étalonnage
CSCSHA	Centre scientifique canadien de santé humaine et animale
CRIJCW	Centre de recherche en infectiologie JC-Wilt.



ILAC	International Laboratory Accreditation Cooperation
LNM	Direction générale du laboratoire national de microbiologie



ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

Première année du contrat : du 6 janvier 2023 au 5 janvier 2024					
Fabricant	Numéro de modèle	Réfrigéré?	Numéro d'inventaire	Numéro de série	Frais de service annuels
Eppendorf	5417R	O	PHAC-001316	5407XI826112	\$
Thermo	Sorval ST16	N	PHAC-5024518	41317630	\$
Thermo	Sorvall Legend XT	N	PHAC-5005179	41457387	\$
Hettich	Mikro 22R	O	HC-005363	0003489-05-00	\$
Hettich	Rotina 38R	O	HC-005753	154	\$
Eppendorf	5418R	O	PHAC-5001891	5401ZO604668	\$
Eppendorf	5415R	O	PHAC-000069	54260021543	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5000731	5427XN306540	\$
Thermo	Sorval ST-16R	O	PHAC-5016900	42191025	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5025603	5424CH449594	\$
Eppendorf	5417R	O	HC-000518	540704659	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5005108	5404BG007756	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-000805	54240005278	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5002205	5428YL606056	\$
Eppendorf	5417R	O	HC-007234	0021177	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5004872	5428BP916550	\$
Eppendorf	5415R	O	PHAC-5001793	5426YL130635	\$
Eppendorf	5804R	O	PHAC-5023966	58051RO73025	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-003197	542522547	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5002292	5427XO006977	\$
Eppendorf	5417R	O	HC-001045	540701693	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-006755	0067773	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-003754	0003547	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-003932	0003534	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-006811	0009551	\$



Thermo	Sorvall ST8	N	PHAC-5018254	Inconnu	\$
Hettich	Universel 32R	O	HC-003697	0344830-01-00	\$
Thermo Scientific	Legend Micro 21R	U	PHAC-5005143	41409913	\$
Eppendorf	5415R	U	PHAC-001138	20545	\$
Eppendorf	5430	U	PHAC-5005083	5427A140061	\$
Thermo	CL30R	U	PHAC-001367	307120175	\$
Thermo	CL30R	U	PHAC-001089	307110721	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5025067	5404BN209777	\$
Thermo Electron Corporation	IEC-CL30	N	PHAC-00167	307110277	\$
Eppendorf	5424	U	PHAC-5004800	5424BL546121	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5004801	5428BPqK534	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5002537	5424YO027388	\$
Eppendorf	5417R	O	PHAC-5010216	540715612	\$
Eppendorf	5417R	O	PHAC 5010220	5407 16410	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5010192	5427AR313796	\$
Eppendorf	5810R	O	PHAC-5010370	5811XN441700	\$
Eppendorf	5417C	N	PHAC-5010191	541709128	\$
Eppendorf	5810R	O	PHAC-5001099	0039398	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 16R	O	PHAC-5001965	71267539	\$
Heraeus Instruments	Megafuge 1.0	N	HC-000222	243835	\$
Eppendorf	5425	N	PHAC-000936	0006326	\$
Eppendorf	5418R	O	PHAC-5021337	5401HR009328	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST8	N	PHAC-5009321	720013122425	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST-8R	O	PHAC-5018285	42216022	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5005074	5404BG507727	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5005075	Inconnu	\$
Sorvall/Thermo	Legend XTR	O	PHAC-5001957	41285744	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-001569	12830	\$
Sorvall	LEGEND RT	O	HC-007254	40663513	\$



Eppendorf	5417R	O	PHAC-002030	5401XI426135	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-005347	54250057362	\$
Eppendorf	5417C	N	HC-007038	54170023361	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 40R	O	PHAC-5016551	42047546	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 40R	O	PHAC-5008796	41993771	\$
Thermo	Sorvall ST16R	O	PHAC-5001777	41046899	\$
Thermo	Sorvall Legend X1R	O	PHAC-5018468	42231622	\$
Eppendorf	Centrifuge 5425	N	PHAC-5021428	5405IH210932	\$
Eppendorf	Centrifuge 5424R	O	PHAC-5016581	5404FP324608	\$
Thermo	Micro 21R	O	PHAC-5002528	41044307	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5001671	5427YH808472	\$
Eppendorf	5417C	N	PHAC-5010114	21076	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 40R	O	PHAC-5016550	42035634	\$
Mandel	Spectrafuge 24D	U	PHAC-5024803	Inconnu	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5003422	5424ZN432519	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5001802	5428YK905842	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5002006	5424YK525140	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5002973	5424ZI230050	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5005252	5428CL317958	\$
Eppendorf	5418	O	PHAC-5025737	5418020022	\$
Sorvall	ST40R	O	PHAC-5004922	41493929	\$
Sorvall	Legend Micro21	N	PHAC-5024834	41412221	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026393	5948JQ103149	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026395	5948JP503101	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026391	5948JP703087	\$
Inconnu	Inconnu	U	PHAC-5011510	Inconnu	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026389	5948JP303086	\$
Total					\$



Deuxième année du contrat : du 6 janvier 2024 au 5 janvier 2025					
Numéro d'unité	Numéro de modèle	Réfrigéré?	Numéro d'inventaire	Numéro de série	Frais de service annuels
Thermo Scientific	Sorval ST16	N	PHAC-5024518	41317630	\$
Thermo Scientific	Sorvall Legend XT	N	PHAC-5005179	41457387	\$
Hettich	Mikro 22R	O	HC-005363	0003489-05-00	\$
Hettich	Rotina 38R	O	HC-005753	154	\$
Eppendorf	5418R	O	PHAC-5001891	5401ZO604668	\$
Eppendorf	5415R	O	PHAC-000069	54260021543	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-003197	542522547	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5002292	5427XO006977	\$
Eppendorf	5417R	O	HC-001045	540701693	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-006755	0067773	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-003754	0003547	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-003932	0003534	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-006811	0009551	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST8	N	PHAC-5018254	Inconnu	\$
Hettich	Universel 32R	O	HC-003697	0344830-01-00	\$
Thermo Scientific	Legend Micro 21R	U	PHAC-5005143	41409913	\$
Eppendorf	5415R	U	PHAC-001138	20545	\$
Eppendorf	5430	U	PHAC-5005083	5427A140061	\$
Thermo Scientific	CL30R	U	PHAC-001367	307120175	\$
Thermo Scientific	CL30R	U	PHAC-001089	307110721	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5025067	5404BN209777	\$
Thermo Electron Corporation	IEC-CL30	N	PHAC-00167	307110277	\$
Eppendorf	5424	U	PHAC-5004800	5424BL546121	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5004801	5428BPqK534	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5002537	5424YO027388	\$
Eppendorf	5417R	O	PHAC-5010216	540715612	\$



Eppendorf	5417R	O	PHAC 5010220	5407 16410	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5010192	5427AR313796	\$
Eppendorf	5810R	O	PHAC-5010370	5811XN441700	\$
Eppendorf	5417C	N	PHAC-5010191	541709128	\$
Eppendorf	5810R	O	PHAC-5001099	0039398	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 16R	O	PHAC-5001965	71267539	\$
Eppendorf	5425	N	PHAC-000936	0006326	\$
Eppendorf	5418R	O	PHAC-5021337	5401HR009328	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST8	N	PHAC-5009321	720013122425	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST-8R	O	PHAC-5018285	42216022	\$
Eppendorf	5417C	N	HC-007038	54170023361	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5001671	5427YH808472	\$
Eppendorf	5417C	N	PHAC-5010114	21076	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 40R	O	PHAC-5016550	42035634	\$
Mandel	Spectrafuge 24D	U	PHAC-5024803	Inconnu	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026393	5948JQ103149	\$
EPPENDORF	5920R	O	PHAC-5026395	5948JP503101	\$
EPPENDORF	5920R	O	PHAC-5026391	5948JP703087	\$
Inconnu	Inconnu	U	PHAC-5011510	Inconnu	\$
EPPENDORF	5920R	O	PHAC-5026389	5948JP303086	\$
Total					\$

Troisième année du contrat : du 6 janvier 2025 au 5 janvier 2026 – Répétition de l'inventaire de la première année					
Fabricant	Numéro de modèle	Réfrigéré?	Numéro d'inventaire	Numéro de série	Frais de service annuels
Eppendorf	5417R	O	PHAC-001316	5407XI826112	\$
Thermo	Sorval ST16	N	PHAC-5024518	41317630	\$



Thermo	Sorvall Legend XT	N	PHAC-5005179	41457387	\$
Hettich	Mikro 22R	O	HC-005363	0003489-05-00	\$
Hettich	Rotina 38R	O	HC-005753	154	\$
Eppendorf	5418R	O	PHAC-5001891	5401ZO604668	\$
Eppendorf	5415R	O	PHAC-000069	54260021543	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5000731	5427XN306540	\$
Thermo	Sorval ST-16R	O	PHAC-5016900	42191025	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5025603	5424CH449594	\$
Eppendorf	5417R	O	HC-000518	540704659	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5005108	5404BG007756	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-000805	54240005278	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5002205	5428YL606056	\$
Eppendorf	5417R	O	HC-007234	0021177	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5004872	5428BP916550	\$
Eppendorf	5415R	O	PHAC-5001793	5426YL130635	\$
Eppendorf	5804R	O	PHAC-5023966	58051RO73025	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-003197	542522547	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5002292	5427XO006977	\$
Eppendorf	5417R	O	HC-001045	540701693	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-006755	0067773	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-003754	0003547	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-003932	0003534	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-006811	0009551	\$
Thermo	Sorvall ST8	N	PHAC-5018254	Inconnu	\$
Hettich	Universel 32R	O	HC-003697	0344830-01-00	\$
Thermo Scientific	Legend Micro 21R	U	PHAC-5005143	41409913	\$
Eppendorf	5415R	U	PHAC-001138	20545	\$
Eppendorf	5430	U	PHAC-5005083	5427A140061	\$
Thermo	CL30R	U	PHAC-001367	307120175	\$



Thermo	CL30R	U	PHAC-001089	307110721	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5025067	5404BN209777	\$
Thermo Electron Corporation	IEC-CL30	N	PHAC-00167	307110277	\$
Eppendorf	5424	U	PHAC-5004800	5424BL546121	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5004801	5428BPqK534	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5002537	5424YO027388	\$
Eppendorf	5417R	O	PHAC-5010216	540715612	\$
Eppendorf	5417R	O	PHAC 5010220	5407 16410	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5010192	5427AR313796	\$
Eppendorf	5810R	O	PHAC-5010370	5811XN441700	\$
Eppendorf	5417C	N	PHAC-5010191	541709128	\$
Eppendorf	5810R	O	PHAC-5001099	0039398	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 16R	O	PHAC-5001965	71267539	\$
Heraeus Instruments	Megafuge 1.0	N	HC-000222	243835	\$
Eppendorf	5425	N	PHAC-000936	0006326	\$
Eppendorf	5418R	O	PHAC-5021337	5401HR009328	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST8	N	PHAC-5009321	720013122425	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST-8R	O	PHAC-5018285	42216022	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5005074	5404BG507727	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5005075	Inconnu	\$
Sorvall/Thermo	Legend XTR	O	PHAC-5001957	41285744	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-001569	12830	\$
Sorvall	LEGEND RT	O	HC-007254	40663513	\$
Eppendorf	5417R	O	PHAC-002030	5401XI426135	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-005347	54250057362	\$
Eppendorf	5417C	N	HC-007038	54170023361	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 40R	O	PHAC-5016551	42047546	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 40R	O	PHAC-5008796	41993771	\$
Thermo	Sorvall ST16R	O	PHAC-5001777	41046899	\$



Thermo	Sorvall Legend X1R	O	PHAC-5018468	42231622	\$
Eppendorf	Centrifuge 5425	N	PHAC-5021428	5405IH210932	\$
Eppendorf	Centrifuge 5424R	O	PHAC-5016581	5404FP324608	\$
Thermo	Micro 21R	O	PHAC-5002528	41044307	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5001671	5427YH808472	\$
Eppendorf	5417C	N	PHAC-5010114	21076	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 40R	O	PHAC-5016550	42035634	\$
Mandel	Spectrafuge 24D	U	PHAC-5024803	Inconnu	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5003422	5424ZN432519	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5001802	5428YK905842	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5002006	5424YK525140	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5002973	5424ZI230050	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5005252	5428CL317958	\$
Eppendorf	5418	O	PHAC-5025737	5418020022	\$
Sorvall	ST40R	O	PHAC-5004922	41493929	\$
Sorvall	Legend Micro21	N	PHAC-5024834	41412221	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026393	5948JQ103149	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026395	5948JP503101	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026391	5948JP703087	\$
Inconnu	Inconnu	U	PHAC-5011510	Inconnu	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026389	5948JP303086	\$
Total					\$

Quatrième année du contrat : du 6 janvier 2026 au 5 janvier 2027 – Répétition de l'inventaire de la deuxième année

Numéro d'unité	Numéro de modèle	Réfrigéré?	Numéro d'inventaire	Numéro de série	Frais de service annuels
Thermo Scientific	Sorval ST16	N	PHAC-5024518	41317630	\$
Thermo Scientific	Sorvall Legend XT	N	PHAC-5005179	41457387	\$



Hettich	Mikro 22R	O	HC-005363	0003489-05-00	\$
Hettich	Rotina 38R	O	HC-005753	154	\$
Eppendorf	5418R	O	PHAC-5001891	5401ZO604668	\$
Eppendorf	5415R	O	PHAC-000069	54260021543	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-003197	542522547	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5002292	5427XO006977	\$
Eppendorf	5417R	O	HC-001045	540701693	\$
Eppendorf	5415D	N	HC-006755	0067773	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-003754	0003547	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-003932	0003534	\$
Hettich Zentrifugen	Rotofix 32	N	HC-006811	0009551	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST8	N	PHAC-5018254	Inconnu	\$
Hettich	Universel 32R	O	HC-003697	0344830-01-00	\$
Thermo Scientific	Legend Micro 21R	U	PHAC-5005143	41409913	\$
Eppendorf	5415R	U	PHAC-001138	20545	\$
Eppendorf	5430	U	PHAC-5005083	5427A140061	\$
Thermo Scientific	CL30R	U	PHAC-001367	307120175	\$
Thermo Scientific	CL30R	U	PHAC-001089	307110721	\$
Eppendorf	5424R	O	PHAC-5025067	5404BN209777	\$
Thermo Electron Corporation	IEC-CL30	N	PHAC-00167	307110277	\$
Eppendorf	5424	U	PHAC-5004800	5424BL546121	\$
Eppendorf	5430R	O	PHAC-5004801	5428BPqK534	\$
Eppendorf	5424	N	PHAC-5002537	5424YO027388	\$
Eppendorf	5417R	O	PHAC-5010216	540715612	\$
Eppendorf	5417R	O	PHAC 5010220	5407 16410	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5010192	5427AR313796	\$
Eppendorf	5810R	O	PHAC-5010370	5811XN441700	\$
Eppendorf	5417C	N	PHAC-5010191	541709128	\$
Eppendorf	5810R	O	PHAC-5001099	0039398	\$



Thermo Scientific	Sorvall ST 16R	O	PHAC-5001965	71267539	\$
Eppendorf	5425	N	PHAC-000936	0006326	\$
Eppendorf	5418R	O	PHAC-5021337	5401HR009328	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST8	N	PHAC-5009321	720013122425	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST-8R	O	PHAC-5018285	42216022	\$
Eppendorf	5417C	N	HC-007038	54170023361	\$
Eppendorf	5430	N	PHAC-5001671	5427YH808472	\$
Eppendorf	5417C	N	PHAC-5010114	21076	\$
Thermo Scientific	Sorvall ST 40R	O	PHAC-5016550	42035634	\$
Mandel	Spectrafuge 24D	U	PHAC-5024803	Inconnu	\$
Eppendorf	5920R	O	PHAC-5026393	5948JQ103149	\$
EPPENDORF	5920R	O	PHAC-5026395	5948JP503101	\$
EPPENDORF	5920R	O	PHAC-5026391	5948JP703087	\$
Inconnu	Inconnu	U	PHAC-5011510	Inconnu	\$
EPPENDORF	5920R	O	PHAC-5026389	5948JP303086	\$
Total					\$